



**ASSOCIATION FACULTAIRE ÉTUDIANTE DE LANGUES ET
COMMUNICATION DE**

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL (AFELC-UQAM)

CE DOCUMENT N'EST PAS HOMOLOGUÉ

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de l'association facultaire
tenue le 24 avril 2012 à 13h00
À la salle Marie-Gérin-Lajoie (J-M400), Montréal**

1. Procédures

0.1 Ouverture

0.1.1 Proposition d'ouverture

Adoptée à l'unanimité

0.2 Animation

0.2.1 Que Patrick Verroneau agisse à titre d'animateur d'assemblée en avant-midi et que Marie-Ève Cléroux-Tremblay agisse à titre d'animatrice d'assemblée en après-midi.

Adoptée à l'unanimité

0.3 Secrétariat

0.3.1 Que Nicolas Vigneau agisse à titre de secrétaire d'assemblée en avant-midi et que Simon Richer agisse à titre de secrétaire d'assemblée en après-midi.

Adoptée à l'unanimité

0.4 Lecture et adoption de l'ordre du jour

0.4.1 Que l'ordre du jour de l'assemblée soit le suivant :

0.0 Procédures

1.0 État de la situation

1.1 CLASSE

1.2 Situation nationale

1.3 Situation locale

2.0 Plan d'action

2.1 T'en coule un, on plonge

2.2 Grève sociale

2.3 UQAM

3.0 Marchandisation de l'éducation

4.0 Fermeture

0.4.1.1 Amendement: d'ajouter un point 2.1 T'en coules un, on plonge.

Adoptée à l'unanimité

Sur la principale tel qu'amendée:

Adoptée à l'unanimité

2. État de la situation

2.1 CLASSE

1.1.1 Qu'une présentation de 15 minutes soit faite par Mélissa Ross afin de faire un retour sur le congrès de la CLASSE du 22 avril 2012, suivie d'une période de questions et de réponses de 5 minutes.

Adoptée à l'unanimité

2.2 Situation nationale

1.2.1 Il est proposé par Laurence Lallier qu'une analyse de 5 minutes soit faite par Josianne Millette sur les stratégies de communication du gouvernement suivie d'une plénière de 15 minutes.

Adoptée à l'unanimité

1.2.1.1 Proposition privilégiée: Il est proposé de terminer les 6 tours de paroles restant à la plénière.

Adoptée à l'unanimité

2.3 Situation locale

1.3.1 Qu'une présentation de 7,38 minutes sur la situation locale soit faite par Virginie Mikaelian suivie d'une période de questions-réponses de 11,12 minutes.

Adoptée à l'unanimité

3. Plan d'action

2.1 T'en coule un, on plonge

2.1.1 Qu'une plénière de 10 minutes se tienne sur « T'en coule un, on plonge ».

Adoptée à l'unanimité

2.1.1.1 Que l'AFELC mandate la CLASSE d'organiser une manifestation qui fait le tour du Conservatoire de Musique de Montréal pour contrer l'annulation de la session.

2.1.1.1.1 Amendement: De remplacer « contrer » par « dénoncer ».

2.1.1.1.2 Proposition privilégiée : mise en dépôt de la proposition principale et de l'amendement.

Adoptée à l'unanimité

2.1.1.2 Que l'AFELC mandate la CLASSE d'organiser une manifestation de solidarité avec les étudiants-es du Conservatoire de Musique de Montréal pour saluer le sacrifice qu'ils et elles ont fait.

2.1.1.2.1 Amendement: D'ajouter « que l'AFELC participe activement à l'organisation de cet évènement ».

Adopté à l'unanimité

2.1.1.2.2 Amendement: D'amender la proposition principale de remplacer « le sacrifice qu'ils et elles ont fait » par « leur courage ».

Adopté à majorité

Sur la principale :

Adoptée à l'unanimité

2.1.1.3 Que l'assemblée soit ajournée pour une durée d'une heure.

2.1.1.3.1 Amendement: D'ajouter « après une présentation de 7 minutes sur les états généraux de l'institut des sciences de l'environnement ».

Adoptée à l'unanimité

Sur la principale:

Adoptée à l'unanimité

(L'assemblée est ajournée à 12h35)

2.1.1.4 Proposition de réouverture de l'assemblée à 13h54.

Adoptée à l'unanimité.

2.1.1.5 Proposition privilégiée : De passer au point 3. Marchandisation de l'éducation.

Adoptée à l'unanimité

4. Marchandisation de l'éducation

3.1 de tenir une présentation de 30 minutes sur l'économie du savoir et l'ingérence du privé en éducation par Martin Robert et Émile Plourde-Lavoie.

Adoptée à l'unanimité

3.1.1 Proposition privilégiée : D'accorder le droit au journaliste de Radio-Canada d'enregistrer l'assemblée, mais que les propos retenus soient communiqués à l'AFELC.

Le journaliste s'engage à respecter l'anonymat des intervenant-e-s.

3.1.1.2 Amendement: De respecter la volonté des personnes ne voulant pas être enregistrées.

3.1.1.2.1 La question préalable est demandée sur la proposition privilégiée et sur l'amendement

Adoptée à la majorité des deux tiers

Sur l'amendement:

Adopté à l'unanimité

Sur la principale:

Adoptée à majorité

La présentation de 30 minutes sur l'économie du savoir et l'ingérence du privé en éducation par Martin Robert et Émile Plourde-Lavoie débute à 14h19.

La présentation prend fin à 14h53.

3.1.2 Proposition privilégiée : De tenir une période de questions-réponses de 10 minutes.

Adoptée à l'unanimité

3.1.3 Proposition privilégiée : de prolonger la période de questions-réponses de 10 minutes.

Adoptée à l'unanimité

Début de la période à 15h11.

3.1.4 Proposition privilégiée de terminer les tours de paroles.

Adoptée à l'unanimité

Fin de la période à 15h28.

3.2 Que l'AFELC se positionne contre la marchandisation de l'éducation et réitère que l'éducation est un droit humain fondamental et souligne l'importance de la culture et du savoir communs.

3.2.1 Amendement: Que l'AFELC se positionne contre l'économie du savoir.

Adopté à l'unanimité

Sur la principale:

Adoptée à l'unanimité

3.3 Que soit tenue une présentation de 20 minutes le rôle de l'économie du savoir dans le cadre de l'impérialisme occidental.

Adoptée à l'unanimité

Début de la présentation à 15h32.

Fin de la présentation à 15h52.

3.4 Considérant le soutien officiel et réitéré de plusieurs groupes étudiants à travers le monde entier, que ce soit au Japon, en Argentine, en France, en Angleterre, au Chili, au Brésil, en Allemagne, aux États-Unis, en Colombie et dans le reste du Canada;

Considérant que ce que nous subissons se produit dans plusieurs pays en même temps et qu'il faut chercher au-delà du gouvernement de Jean Charest pour trouver les auteur-e-s de la présente hausse;

Considérant que les frais de scolarité ne sont pas le seul obstacle à l'accès à l'éducation et à une vie digne, puisqu'être pauvre et ne pouvoir se loger ou se nourrir constitue un obstacle tout aussi fondamental;

Considérant que notre mouvement a pris de l'ampleur auprès des familles, des travailleuses et travailleurs, des immigrant-e-s, des groupes sociaux et communautaires grâce au fait que des milliers de personnes ont pu y reconnaître leur propre ras-le-bol face à un grand nombre de situations pénibles et injustes;

Considérant que notre lutte dépasse désormais le cadre d'une lutte étudiante et qu'elle est parvenue à catalyser une lutte sociale qui doit continuer à s'étendre;

Considérant que nous ne pouvons plus passer sous silence les injustices flagrantes vécues par tant de gens qui se reconnaissent dans notre lutte mais qui n'ont pas nécessairement la possibilité de se faire entendre;

Que les revendications de la lutte étudiante actuelle s'articulent autour des causes profondes de la présente hausse des frais de scolarité, qui s'étendent au-delà de l'éducation et des frontières nationales :

- Une vision du monde où les pays, les communautés et les individus entrent en compétition plutôt qu'en coopération;

- Une logique de division internationale du travail, où l'éducation supérieure est réservée à une minorité des pays industrialisés, pillant les pays plus pauvres et empêchant des milliers de gens d'accéder à une vie digne qu'elles et ils sont en droit d'obtenir;

- Une attaque de l'élite économique envers les mesures sociales (éducation publique et accessible, logements sociaux, accès universel aux soins de santé, etc.) qui ont été gagnés par des luttes populaires (syndicales, féministes, communautaires, politiques, etc.);

- La nécessité du capitalisme à l'échelle du globe de marchandiser de nouveaux secteurs (éducation, santé, etc.) dans un contexte de crise économique, afin de maintenir sa croissance au détriment des peuples;

Qu'en ce sens, l'AFELC critique le projet politique et économique impérialiste qui est sous-jacent à l'économie du savoir et qu'elle comprenne que la présente hausse n'est qu'un symptôme particulier de la privatisation du commun par le recours à des mesures d'austérité se produisant à l'échelle du globe;

Que l'AFELC prône son opposition à toute forme d'impérialisme militaire, politique, culturel et économique;

Que l'AFELC prône une vision d'une éducation émancipatrice au service des besoins des peuples du monde entier;

Que l'AFELC appelle à la production de matériel d'information afin de défendre et diffuser cet axe de discours.

3.4.1 Proposition privilégiée: Que Maxime Lemieux-Noel, étudiant au CÉGEP St-Laurent, soit autorisé par l'assemblée à prendre la parole.

Adoptée à l'unanimité

Sur la principale :

Adoptée à l'unanimité

3.5 De tenir une présentation de 10 minutes sur l'assurance-qualité.

Adopté à l'unanimité

Début de la présentation à 16h18.

Fin de la présentation à 16h25.

3.6

Considérant que l'assurance-qualité se pose comme un des jalons de la marchandisation de l'éducation;

Considérant que la commission d'évaluation des universités du Québec (CÉUQ) prônée par la FEUQ est un véritable cheval de Troie de l'assurance-qualité au Québec;

Considérant que la mise en place d'une telle commission ne réglerait en rien la question de l'accessibilité aux études tout en accélérant la marchandisation de l'éducation;

1) Que l'AFELC se prononce contre l'assurance qualité de même que contre la création de la commission d'évaluation des universités du Québec (CÉUQ)

2) Que l'AFELC s'oppose à toute offre de la ministre prônant la création d'une telle commission;

3) Que l'AFELC s'oppose aux contrats de performance pour les universités;

4) Que la CLASSE utilise toutes les plateformes à sa disposition pour dénoncer la création de cette commission et tout ce qu'elle représente.

3.6.1 Proposition de scission : de voter le deuxième point de la proposition séparément.

Adoptée à majorité

Sur les points 1, 3 et 4 :

Adoptée à l'unanimité

Sur le point 2:

3.6.2 Proposition privilégiée de mise en dépôt.

Adoptée à majorité

3.6.3 Proposition privilégiée d'ajourner l'assemblée jusqu'à vendredi si un local est disponible.

Adoptée à l'unanimité.
Ajournement de l'assemblée à 16h43.